



Webinaire Programme d'aide aux événements culturels



Salon des métiers d'art du Québec, 2022



Salon du livre de l'Outaouais 2023

Février 2023

Programme d'aide aux événements culturels

Présentation du programme

Principes de base

- **Approche d'accompagnement** qui tient compte des enjeux sectoriels, mais également de la mission, de la planification stratégique, de la taille, de la régionalité et du stade de développement des événements.
- **Approche multidomaine** tout en maintenant l'expertise de chacun des domaines; tient compte à la fois des priorités stratégiques de la SODEC et des principaux enjeux des secteurs;
- **Prise en compte de facteurs socioéconomiques** : l'inclusion et la diversité culturelle (égalité hommes-femmes, Premières Nations et Inuit, communautés sous-représentées), l'écoresponsabilité et l'occupation du territoire.

Objectifs du programme

Objectifs généraux

- Assurer la diffusion d'une diversité d'œuvres, de contenus et de produits culturels québécois diffusés sur tout le territoire et sur les plateformes numériques;
- Accroître les revenus de vente d'œuvres, de contenus et de produits culturels lors des événements culturels québécois;
- Favoriser la performance et les retombées économiques et culturelles des événements québécois.

Objectifs du programme (suite)

Objectifs spécifiques

- Encourager les événements à investir dans la mise en œuvre d'une programmation de qualité professionnelle;
- Encourager les événements à rejoindre, développer et fidéliser des publics pour des œuvres, des contenus et des produits culturels québécois;
- Favoriser le développement de la carrière des artistes, des artisans et des œuvres québécois;
- Favoriser les partenariats d'affaires et les échanges commerciaux impliquant des œuvres, des contenus et des produits culturels québécois auprès d'acheteurs professionnels;
- Encourager l'adoption de pratiques écoresponsables.

Critères d'admissibilité

Conditions générales

- S'adresse aux organismes à but non lucratif œuvrant principalement dans les domaines d'activité de la SODEC;
- Avoir son siège et principal établissement au Québec;
- Démontrer que le contrôle effectif de l'entreprise est majoritairement détenu par des citoyens canadiens ou des résidents permanents ayant leur résidence fiscale au Québec — on entend par siège et principal établissement l'endroit où se situe le centre de décision et où s'exerce la direction véritable de l'entreprise.

Critères d'admissibilité (suite)

Conditions spécifiques

- Répondre à la définition d'événement culturel et à celle de festival, de concours, de marché ou d'événement professionnel;
- Avoir réalisé deux éditions consécutives de l'événement au cours des cinq dernières années;
- L'événement doit durer au minimum trois jours consécutifs, et ne peut s'étendre sur plus de 30 jours de calendrier à partir de la première date de présentation de l'événement;
- En fonction du type d'événement, atteindre un seuil minimal d'activités ou de participants lors de la dernière édition de l'événement.

Critères d'admissibilité (suite)

Seuil minimal d'activités

- Pour les festivals et concours : au moins 15 activités de diffusion
- Pour les marchés : au moins 15 exposants ou 10 artistes
- Pour les événements professionnels : un minimum de 8 activités destinées aux professionnels (réseautage, formation, rencontres-maillages, *speed meeting*, conférences, ateliers, démonstrations, etc.) du domaine principal de l'événement et avoir reçu au minimum 20 professionnels
- À noter que les événements qui combinent plusieurs types d'activités ne sont pas tenus d'atteindre l'ensemble des seuils.
- Ne s'appliquent pas pour les événements ayant lieu en région éloignée, ni pour les événements issus des Premières Nations et des Inuits.

Dépôt d'une demande

➤ Sod@ccès (voir guide)

- Description de l'organisme et l'évènement
- Questions sur les critères d'admissibilité
- Fréquentation, nbre d'employés, bénévoles, etc.
- Plan d'action et plan stratégique
- Politiques (diversités, écoresponsabilité, etc.)
- Description des principales retombées
- Dossier maître

➤ Outils de dépôt (site web SODEC)

- Structure organisationnelle et gouvernance
- Lieux
- Grille pour revenus et dépenses
- Sections distinctes par domaines pour descriptions des activités

Critères d'évaluation

- Une analyse différenciée en fonction des domaines d'intervention de la SODEC et des particularités des entreprises clientes et des événements, soit : **leur mission, les objectifs de leur planification stratégique, leur taille, leur stade de développement et la région où se déroule l'événement.**
- Les événements seront invités à détailler **leurs plans d'action, les objectifs visés et les résultats à atteindre.**

Exemples de critères :

- La qualité et le professionnalisme de l'événement
- Les impacts culturels et économiques de l'événement
- La faisabilité du projet déposé et le réalisme des prévisions budgétaires
- Les pratiques de gouvernance et de gestion
- L'indice d'écoresponsabilité événementiel

Critères d'évaluation (suite)

- La SODEC distingue deux catégories d'événements culturels. La SODEC laisse aux entreprises requérantes le soin d'identifier leur appartenance à l'une ou l'autre des deux catégories.
 - les événements majeurs;
 - les événements à portée régionale ou nationale.
- Aux fins de l'évaluation, les entreprises requérantes doivent identifier, parmi les objectifs spécifiques du programme, un **maximum de trois objectifs** qu'ils jugent les plus importants à leur mission, leur réalité, leur développement et leur planification stratégique.

Critères d'évaluation (suite)

- Pour les événements majeurs, la SODEC accorde une prépondérance aux objectifs suivants :
 - Encourager les événements à rejoindre, développer et fidéliser des publics pour des œuvres, des contenus et des produits culturels québécois;
 - Favoriser le développement de la carrière des artistes, des artisans et des œuvres québécois;
 - Favoriser les partenariats d'affaires et les échanges commerciaux impliquant des œuvres, des contenus et des produits culturels québécois auprès d'acheteurs professionnels.

Dépenses admissibles

L'aide est destinée à soutenir la tenue de l'événement et son développement :

- Soutien pluriannuel (planification et prévisibilité sur un horizon de 3 ans);
- Le montant de l'aide peut atteindre un maximum de 400 000 \$ par année.

Les dépenses admissibles sont les suivantes :

- Salaires et avantages sociaux
- Honoraires professionnels
- Administration
- Programmation
- Production
- Promotion, marketing et communication
- Toutes autres dépenses pertinentes et nécessaires à la réalisation de l'événement

**Commentaires?
Questions?**

Merci!